

Comité Technique du 27 avril 2021

Ajustements organisationnels du Service des Archives régionales – pôle Ressources

Le service des Archives de la Région, sous l'autorité du secrétariat général du pôle ressources, est composé de 11 agents dont 2 à Bordeaux (1A, 1C), 2 à Limoges (1A, 1B) et 7 à Poitiers (2A, 1B, 4C). Dans le cadre du projet de service mis en œuvre pour 2021, il est nécessaire d'ajuster l'organisation du service pour optimiser les moyens destinés à répondre aux objectifs visés.

I. Eléments de contexte

Le service des Archives de la Région a pour mission de :

- **Collecter et prendre en charge** les archives produites par les services de la Région et les structures affiliées ;
- **Trier, classer et décrire** les archives papier et électroniques ;
- **Conserver** ces archives tout au long de leur cycle de vie comme l'exige la loi, de la création des documents/données jusqu'à leur destruction ou leur conservation à titre historique ;
- **Communiquer** les archives aux services producteurs et au public externe.

Le service est aujourd'hui composé de 11 agents (dont 1 cheffe de service et 2 responsables d'unité). 7 sont localisés sur le site de Poitiers.

L'année 2020 a permis de réaliser un travail de fonds aboutissant à un projet de service. Celui-ci a permis d'identifier et de prioriser des problématiques à traiter :

- Recentrer les missions du service sur le cœur de métier des archives ;
- Poursuivre l'accompagnement des services opérationnels de la Collectivité pour mieux organiser les versements et préparer à l'archivage électronique ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie d'archivage électronique ;
- Définir une stratégie bâtimementaire de la Collectivité dans ce domaine.

Ce projet de service appelle une réorganisation pour assurer la réalisation des objectifs dans de bonnes conditions.

II. Objectifs définis

Il s'agit principalement de :

- **Orienter les compétences vers l'archivage électronique** : l'archivage électronique est un maillon indispensable d'une stratégie de dématérialisation qui permet d'assurer l'intégrité des données produites sur le long terme. Il n'est que très partiellement réalisé aujourd'hui de sorte que la préservation des données sur le moyen et long terme n'est pas totalement assurée. Pour y parvenir, il est notamment nécessaire de permettre la montée en compétences de l'équipe Archives sur ces sujets.
- **Equilibrer les effectifs sur les sites pour assurer la bonne réalisation des missions de base** : la concentration des ETP sur le site de Poitiers, issue de l'histoire, n'est pas justifiée par une charge de travail ou des missions particulières. Il est en revanche nécessaire aujourd'hui de renforcer l'équipe de Bordeaux au regard des problématiques spécifiques à ce site et des projets du service à savoir :
 - o Traiter un retard pénalisant dans le tri et la gestion du fond «Aquitaine» et «Nouvelle-Aquitaine» de ce site ;
 - o Assurer la sécurité des données stockées ;
 - o Déployer l'archivage électronique sur l'ensemble des sites et former les agents de la collectivité.

III. Méthodologie d'élaboration

Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'échanges au sein du service et avec les agents concernés, notamment dans le cadre de la construction du projet de service. Ce projet a recueilli l'adhésion de l'ensemble du service.

IV. Proposition d'organisation

- **Affectation d'un poste au déploiement de l'archivage électronique**, suite au départ à la retraite de l'agent chargé de la gestion du fond photographique. Cette mission continuera à être assurée par redéploiement sur d'autres postes.
- **Transfert de 2 postes de Poitiers vers Bordeaux pour renforcer l'équipe** :
 - o le support de poste réaffecté au déploiement de l'archivage électronique doit être relocalisé sur le site de Bordeaux pour disposer d'un référent spécialisé sur le site.
 - o Le poste de chef de service doit être localisé à Bordeaux pour assurer une répartition de l'encadrement sur les 3 sites.

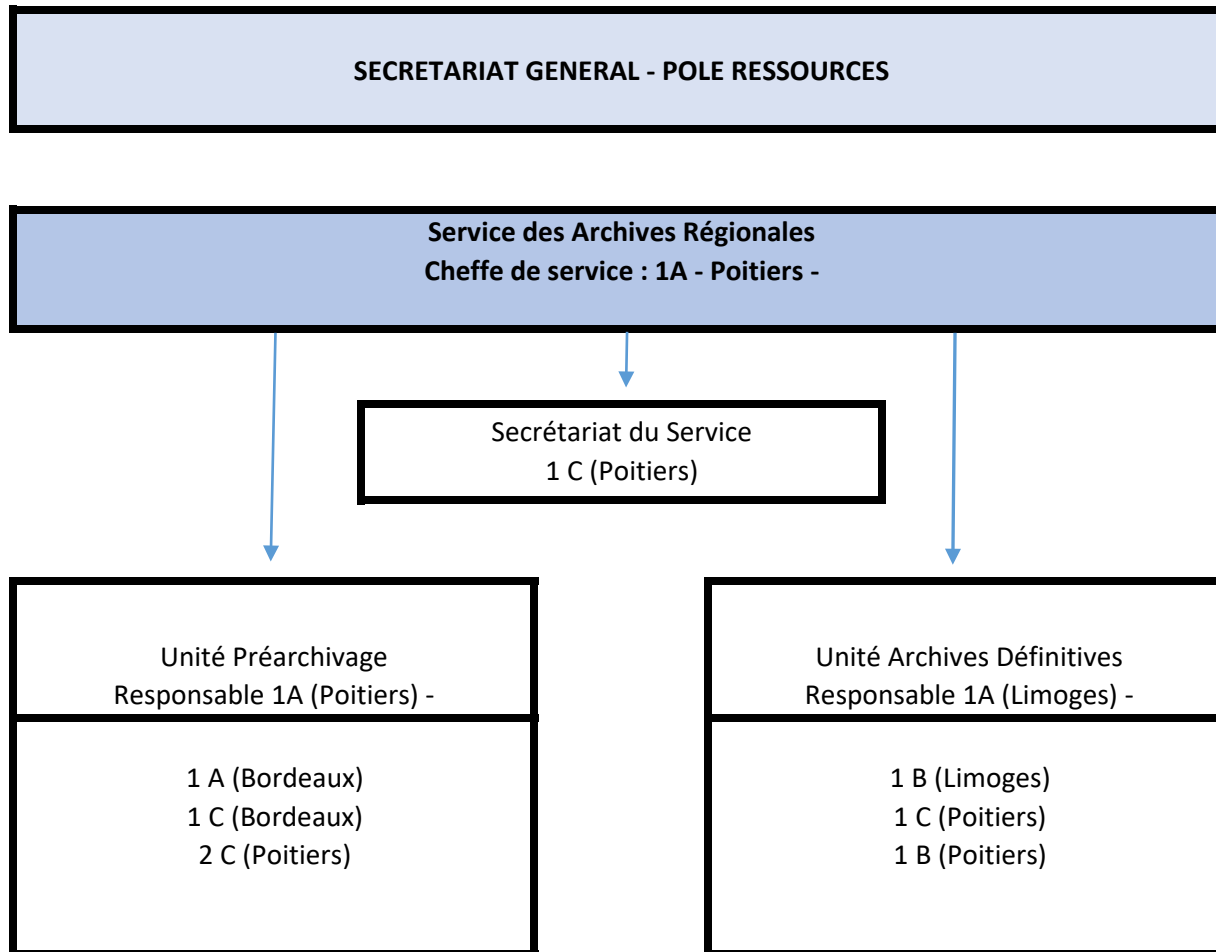
- **Affectation de l'agent en charge du pilotage du Plan de Sauvegarde et d'Urgence de l'unité « Préarchivage » vers l'unité « Archives définitives »** : les missions de cet agent ont été évaluées pour répondre au besoin du service dans ce domaine de sorte que l'évolution de ses missions relève désormais plus des responsabilités de cette unité.
- **Il est également intéressant de saisir l'opportunité de cette réorganisation en lien avec le projet de service pour renommer les deux unités.**

V. Ajustements proposés

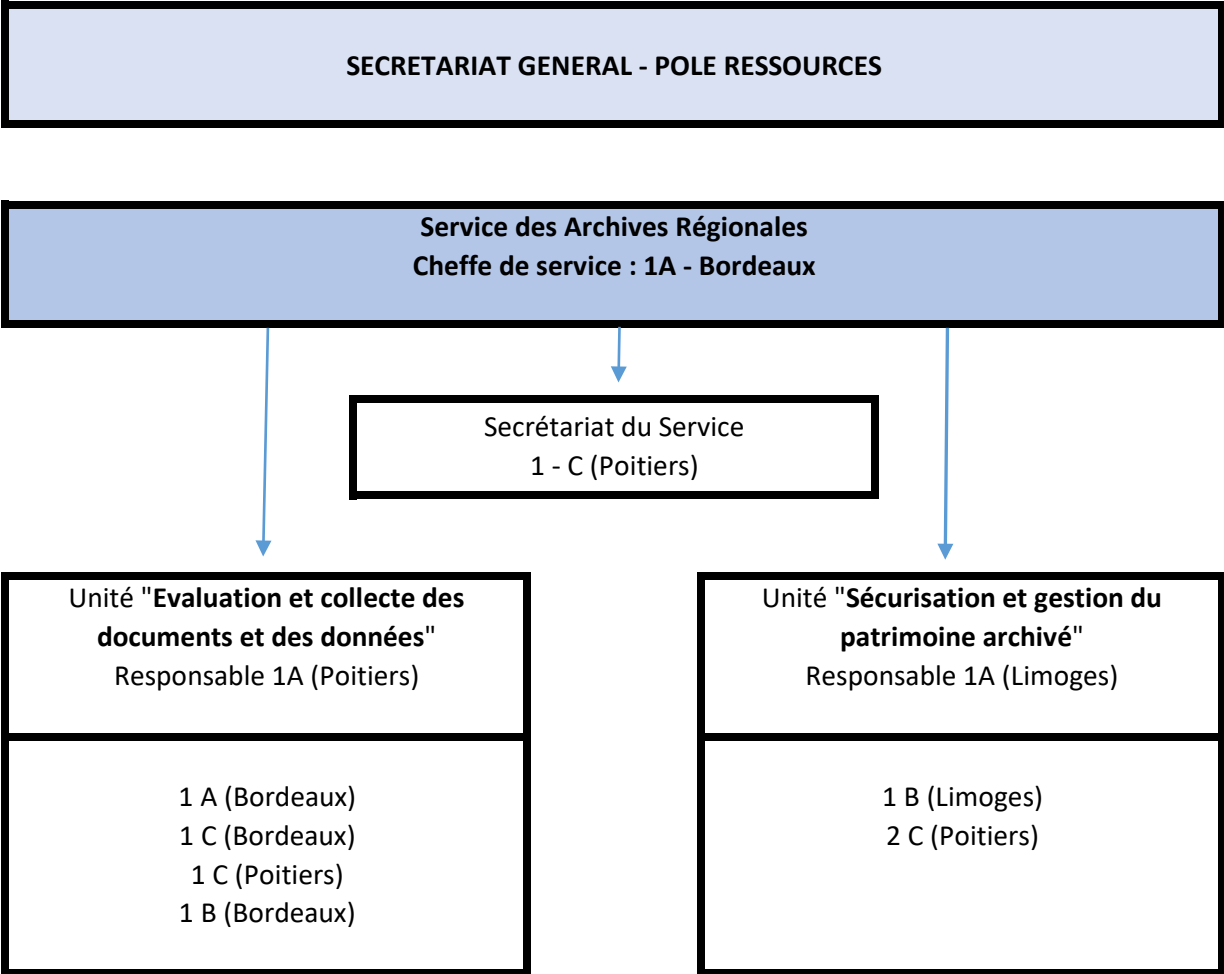
Il est donc proposé de :

- **redéployer au sein du service un poste vacant** sur un profil d'archiviste spécialisé en archivage électronique ; **d'affecter ce support** de l'unité Archives définitives vers l'unité Préarchivage et **de transférer** ce support de poste du site de Poitiers vers celui de Bordeaux ;
- **transférer** l'agent chargé du pilotage du Plan de Sauvegarde et d'Urgence **de l'unité Préarchivage vers l'unité Archives définitives** car l'évolution de ses missions relève désormais plus des responsabilités de cette unité ;
- **transférer le poste de chef de service de Poitiers vers Bordeaux**, site sur lequel les problématiques sont les plus importantes et dépourvu d'encadrement direct ;
- **modifier les intitulés des 2 unités :**
 - o L'unité « Préarchivage » devient **«Evaluation et collecte des documents et des données»**
 - o L'unité « Archives définitives » deviendrait **«Sécurisation et gestion du patrimoine archivé»**.

Actuel



Cible



SECRETARIAT GENERAL - POLE RESSOURCES

Service des Archives Régionales
Cheffe de service : 1A - Bordeaux

Secrétariat du Service
1 - C (Poitiers)

Unité "Evaluation et collecte des documents et des données"
Responsable 1A (Poitiers)

- 1 A (Bordeaux)
- 1 C (Bordeaux)
- 1 C (Poitiers)
- 1 B (Bordeaux)

Unité "Sécurisation et gestion du patrimoine archivé"
Responsable 1A (Limoges)

- 1 B (Limoges)
- 2 C (Poitiers)